

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 septembre 2022

Convocation du 6/09/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

Conformément à l'article
L 2121-25 Code Général des
Collectivités Territoriales, la
liste des délibérations est
affichée à la mairie et mise
en ligne sur le site internet, le
16/09/2022.

L'An deux mille vingt-deux, le treize du mois de septembre à 20 heures,
les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de
septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE
Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER
Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick,
LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES
Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, COUINEAU
Cyrille

Excusés :

M. Julien CANONNE représenté par Mme JAMET Amélie,
Mme Corine GALLARD représentée par M. Cyrille COUINEAU

Secrétaire de séance : M. Cyrille COUINEAU

DCM2022-09-094 **Création d'un pumtrack - demande de subvention dans le cadre du programme
des équipements sportifs de proximité de l'Agence Nationale du Sport :**

Madame l'Adjointe déléguée à l'enfance jeunesse expose au conseil municipal que dans le cadre du
programme des équipements sportifs de proximité (PEP) 2023, le projet de création d'un pumtrack
peut être éligible. Le montant estimatif H.T. du projet s'élève à 99 915,67€. Le taux de
subventionnement pourrait aller jusqu'à 80%.

Le plan de financement de ce projet pourrait s'articuler de la façon suivante :

CHARGES / DEPENSES	€	PRODUITS / RECETTES	€	%
Réalisation d'un <u>pumtrack</u> de 180ml par 2m moyen	99 915,67	Agence Nationale du Sport (ANS)	79 932,54	80
		Commune	19 983,13	20
Coût total	99 915,67	Montant total	99 915,67	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable pour la réalisation d'un pumptrack dans le stade PICARD dans le courant du 1^{er} semestre 2023. Ce projet bénéficiera de créneaux réservés à une association qui sera chargée de l'animation de l'équipement sportif à destination des jeunes ; en dehors de ce créneau, l'équipement sera libre d'accès.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Rectorat de Nantes "DRAJES des Pays de la Loire », dans le cadre du programme des équipements sportifs de proximité, une subvention d'un montant de 79 932,54€ correspondant au taux de 80%.

Statue sur le plan prévisionnel de financement précité.

Valide la mise en place d'une convention avec l'association qui sera en charge de l'animation de l'équipement sportif.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Cyrille COUINEAU



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

